

Réunion du 25 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Mathieu BÉSINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (Suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes ET MM. Jean-Claude MIRASSOU, GILLES LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette de Maison), Michel LAURIO, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Loïc COUTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Nathalie DUPLEIX, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à M. Christian LOMBART), Pierre MUCHADA, Gérard IRIART (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 14 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES POUR LES AIDES AU DOMAINE DE LA VOIRIE – ANNEE 2023

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Notre intercommunalité assure dans le cadre de sa compétence « création ou aménagement et entretien de voiries », la gestion de la totalité du réseau des voies communales (1368 kilomètres) en lieu et place des communes.

Le règlement en vigueur d'aide du Département impose que le demandeur présente une demande de subvention annuelle préalablement au démarrage des actions ou travaux. Ainsi il vous est proposé de solliciter des aides au Département pour les travaux d'entretien et de pérennisation du réseau des voies communales qui comprennent le programme de travaux suivant : entretien des réseaux pluviaux de voirie (curage et réseaux canalisés), fauchage des accotements de voirie, travaux de désherbage des voiries, réalisation de travaux de signalisation, réalisation de travaux de rénovation des couches de roulement, réparations ponctuelles d'ouvrages d'art, pour toute action de nature à assurer la pérennisation de notre important patrimoine.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- **d'autoriser** son Président à demander des aides à la voirie au Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2023 **et à signer** toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

